



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 12 novembre 2016

Par la présente nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question urgente à Monsieur le Ministre des Finances concernant le transfert de données de clients de la BCEE par l'administration fiscale allemande au fisc belge.

Selon le journal belge L'Echo, le fisc belge a obtenu de l'administration fiscale allemande des données relatives à pas moins de 49.000 numéros de comptes qui ont été «volées» à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. Ces données contiennent notamment les adresses des domiciles et des noms de famille des titulaires des comptes.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances.

- Le gouvernement peut-il confirmer ces informations ?
- La BCEE a-t-elle porté plainte auprès des autorités judiciaires pour cause de soupçon de soustraction potentielle de données bancaires ?
- Le gouvernement est-il intervenu auprès du gouvernement belge ?

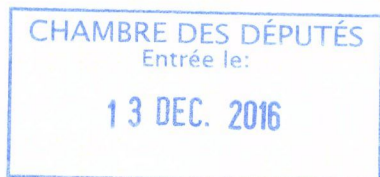
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81ax4aec0

Luxembourg, le 12 décembre 2016

Concerne : Question parlementaire n° 2555 du 12 novembre 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant le transfert de données de clients de la BCEE par l'administration fiscale allemande au fisc belge

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre des Finances,

Etienne REUTER
Premier Conseiller de Gouvernement
Secrétaire général

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 2555 du 12 novembre 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant le transfert de données de clients de la BCEE par l'administration fiscale allemande au fisc belge.

Tel qu'indiqué dans la réponse à la question parlementaire n°1537 des mêmes députés, la BCEE a émis en date du 31 octobre 2015 un communiqué de presse, dans lequel elle a confirmé déposer plainte contre inconnu sur base d'informations relayées par la presse selon lesquelles il ait pu y avoir une soustraction de données dans son chef.

Les autorités luxembourgeoises sont en contact régulier avec leurs homologues belges. Eu égard au dossier en question, l'échange sur demande des informations correspondantes est possible sur base de la législation luxembourgeoise actuellement en vigueur, conformément aux standards du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Il convient de rappeler par ailleurs que le Luxembourg applique l'échange automatique d'informations en matière fiscale, y compris avec la Belgique, notamment sur base des lois du 25 novembre 2014 et du 18 décembre 2015.